



PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

Le jeudi douze décembre deux mille dix-neuf, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 09/12/2019

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, M. BARRE Daniel, Mme DEYTS Valérie, Mme MOULIA Séverine, Mme LESTAGE Sandrine, M. DAVID Cyril, M. LUCAS Patrick

Procurations : Mme MORANCHO Céline, M. SEGUY Nicolas

Absents : M CANDAU Christophe

Ouverture de séance : 19 heures 30

Secrétaire de séance : Mme MOULIA Séverine

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre est approuvé à l'unanimité.

N° D2019/62 Choix du coordonnateur communal pour les opérations de recensement de l'INSEE de 2020

Il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal pour superviser les opérations de recensement de l'INSEE en 2020. M. le Maire propose Mme LABROILLE Alice.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

De nommer Mme LABROILLE Alice coordonnateur communal pour superviser les opérations de recensement de l'INSEE en 2020.

N° D2019/63 Délibération fixant la rémunération de l'agent recenseur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Vu l'arrêté portant recrutement d'un agent recenseur (Madame Séraphine MAGAUD) du 11/12/2019,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui effectuent les opérations de collecte,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, qui précise le montant de la dotation forfaitaire de l'INSEE (1129 €) et qui souhaite porter l'indemnité de l'agent recenseur à 1520€,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

- De fixer comme indemnité de l'agent recenseur un forfait d'un montant brut de 1520€,
- D'appliquer les bases forfaitaires pour les cotisations

PRECISE

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

N° D2019/64 Délibération de validation du nouveau règlement de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement de la salle des fêtes, qui comporte des modifications sur les tarifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

VALIDE

Le nouveau règlement de la salle des fêtes.

N° D2019/65 Prime exceptionnelle de fin d'année

M. le Maire informe le conseil municipal de la qualité du travail effectué par les employés communaux suivants :

Mme DHUR Laurence, adjoint technique,

Monsieur DUTOYA Nathan, adjoint technique

M. le Maire propose à ce titre l'octroi pour chacun d'eux d'une prime exceptionnelle de 250 euros brut pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

D'octroyer cette prime.

N.B.

Une solution a été proposée pour équilibrer la décision modificative de la délibération D2019/55, mais après vérification, il s'avère que cette décision modificative était équilibrée. La solution n'a donc pas besoin de faire l'objet d'une délibération.

Levée de séance : 20h24

Liste des délibérations

Objet	N°
Choix du coordonnateur communal pour les opérations de recensement de l'INSEE de 2020	D2019/62
Délibération fixant la rémunération de l'agent recenseur	D2019/63
Délibération validant le nouveau règlement de la salle des fêtes	D2019/64
Prime exceptionnelle de fin d'année	D2019/65

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
Mr BARRE	Daniel	
Mr BONNIER	Patrick	
Mr CANDAU	Christophe	Absent
Mr COUSSO	Frédéric	
Mr DAVID	Cyril	
Mme DEYTS	Valérie	
Mme LESTAGE	Sandrine	
Mr LUCAS	Patrick	
Mme MORANCHO	Céline	A donné procuration
Mme MOULIA	Séverine	
Mr SEGUY	Nicolas	A donné procuration